



ÉNONCÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

LES INVESTISSEMENTS PUROLATOR LTÉE

Le Conseil d'administration est responsable de la gérance générale de Purolator. Cette gérance consiste principalement à superviser la gestion des activités et des affaires de Purolator.

Ainsi, le Conseil supervise l'élaboration de l'orientation et des priorités stratégiques à long terme de Purolator, l'approbation du plan stratégique de Purolator, le choix de l'approche de Purolator en matière de gouvernance d'entreprise, la nomination du président et chef de la direction et de certains autres cadres supérieurs, l'examen des plans de relève du président et chef de la direction et de l'équipe de direction, la surveillance de l'efficacité des contrôles de conformité et des pratiques de gestion des risques de Purolator, la surveillance de l'intégrité des rapports financiers de Purolator, et l'approbation des emprunts importants et autres transactions.

Chaque membre du Conseil, dans l'exercice de ses fonctions, est tenu d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt supérieur de Purolator et de faire preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans des circonstances comparables. Les membres du Conseil démontrent leur engagement, entre autres, en se familiarisant avec les activités et les affaires de Purolator, en assistant régulièrement aux réunions du Conseil et de ses comités et en participant activement aux décisions du Conseil. Les membres du Conseil ont également accès à des occasions de formation continue pour les aider à comprendre leurs responsabilités et à améliorer leurs compétences et leurs connaissances.

Bien que le Conseil ait délégué une grande partie de la gestion quotidienne des affaires de Purolator au président et chef de la direction, ce dernier est tenu de i) tenir le Conseil pleinement informé des progrès de Purolator vers la réalisation des objectifs énoncés dans les stratégies approuvées par le Conseil et ii) signaler tous les faits et les changements importants concernant les activités et les affaires de Purolator. Si le Conseil estime que cela est dans l'intérêt supérieur de Purolator, il peut intervenir dans la gestion des activités et des affaires de Purolator.

Purolator s'est engagée à assurer une bonne gouvernance. À cette fin, Purolator tient à jour un *Code de déontologie et d'éthique* qui définit le niveau de conduite attendu de tous les membres du Conseil et des employés de Purolator, ainsi qu'une *Politique en matière de divulgations confidentielles* (également appelée « politique sur le signalement ») qui permet le signalement confidentiel de tout acte répréhensible. Pour l'aider à superviser les principaux aspects de ses responsabilités, le Conseil a mis sur pied trois comités permanents : le Comité de vérification, le Comité sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et le Comité des ressources humaines et de la rémunération. Chacun de ces comités a mis au point des chartes et des procédures opérationnelles qui sont examinées régulièrement. Le mandat du Conseil et les chartes des comités accordent une grande importance à la planification stratégique à long terme et à la gestion des risques d'entreprise. Grâce à ces améliorations de la gouvernance et à d'autres, Purolator s'efforce continuellement de maintenir la confiance de ses parties prenantes.

***En vigueur à compter de février 2026
Date du prochain examen : février 2027***